Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260629-20260609-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Date de la séance : 29 juin 2026
Date de la convocation : 22 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 25 Absents : 2 Pouvoirs : 2
Date d'affichage : 03 juillet 2026

Le 29 juin deux mil vingt-six, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence **Monsieur** Lionel ROPERT, **Maire**

Étaient présents : M. Lionel **ROPERT**, Maire, M. Henri **DOMBROWSKI**, M. Dominique **QUÉRO**, Mme Claudine **LE GARGASSON**, M. Laurent **NICOLAS**, Mme Michelle **LE DOUGET**, M. Louis **CADIC**, M. Christian **LE TENNIER**, M. Yannick **LEVEQUE**, Mme Corinne **CONAN**, M. Philippe **LE CORNEC**, M. Erwan **ROYER**, Mme Gwénaëlle **AMIAUX**, M. Jean-François **LE BOUQUIN**, Mme Angélique **PUTOIS**, Mme Stéphanie **GUIDARD**, Mme Lydie **LE BRAS**, Mme Rachel **DUQUESNEL**, M. Frédéric **QUILLERÉ**, M. Jean-Michel **GLON**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Mme Emmanuelle **BÉGASSE**, Mme Jennifer **LE GOUGE**, M. Guillaume **DUVAL**.

Absents excusés : Mme Sylvie **GASCHARD**, Mme Valérie **LE MOIGNIC**

Pouvoir : Mme Sylvie **GASCHARD** donne pouvoir à Mme Angélique **PUTOIS**
Mme Valérie **LE MOIGNIC** donne pouvoir à Mme Lydie **LE BRAS**

Monsieur Philippe LE CORNEC est désigné secrétaire de séance.

Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet 2026-06-09

Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu la réussite au concours interne d'ATSEM principal de 2ème classe organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine
Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe,

Il est demandé au conseil municipal :

Article 1 :
De créer, à compter du 1er septembre 2026, un poste d'ATSEM principal de 2ème classe (catégorie C) à temps complet.

Article 2 :
Dire que l'agent affecté sur ce poste bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade s'il remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260629-20260609-DE

Article 3 :
Préciser que le tableau des effectifs sera mis à jour et dit que les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Secrétaire

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Maire

MAIRIE DE NOYAL-PONTIVY (Morbihan)